



## **Respecter la profession de psychologue : une urgence !**

Les mesures présentées dans la presse à plusieurs reprises par le délégué interministériel à la santé mentale suscitent des tensions et de vifs débats car elles impactent aujourd'hui la place et la reconnaissance de la psychologie comme discipline scientifique, inscrite dans les sciences humaines et sociales et indépendante de la médecine. Elles font écho aux déclarations du président de la République le 13 mai et aux annonces de la ministre de l'Éducation nationale aux assises de la santé scolaire le 14 mai. La SFP dont l'objectif est de promouvoir et défendre la psychologie scientifique ne peut rester silencieuse dans un contexte de remise en cause du titre unique de psychologue, tel que défini dans la loi de 1985.

### **La santé mentale ne doit pas être un prétexte pour encadrer la formation et les pratiques des psychologues**

La détérioration de l'état psychologique de la population et particulièrement de celui des jeunes est préoccupante. La pénurie de structures de soins, de psychiatres et pédopsychiatres, ne peut justifier une redéfinition unilatérale de ce que devrait être la place des psychologues, leur formation et leurs pratiques.

### **Vers une psychologie sans psychologues ?**

La profession de psychologue et les acquis de la recherche scientifique en psychologie font l'objet d'une absence de reconnaissance majeure voire d'un discrédit.

De plus en plus fréquemment, on observe sur le terrain, l'utilisation par des non-psychologues d'outils d'évaluation psychologique nécessitant des compétences professionnelles spécifiques qu'ils ne possèdent pas.

Depuis 2021, la prise de conscience de la nécessité de mobiliser davantage les psychologues pour prendre en charge la souffrance psychique a donné lieu à une série de rapports, à des propositions de loi, visant notamment la création d'un ordre largement rejeté par la profession ainsi qu'à des mesures axées sur le repérage de cette souffrance, confié à des non-psychologues. Tout ceci sans aucune concertation avec les organisations de psychologues.

Récemment le délégué interministériel à la santé mentale présentait dans la presse son projet de réforme de la formation des psychologues, mettant en cause le titre unique et traduisant une vision réductrice des pratiques des psychologues.

### **De quelle prise en charge parle-t-on ?**

Le gouvernement fait le choix de réorienter les consultations de première intention vers le secteur libéral, en refusant d'augmenter les moyens du service public. Le dispositif « Mon soutien psy », seule mesure préconisée pourrait s'étendre de la prise en charge des troubles légers aux maladies psychiatriques.

Les missions de prévention, d'accompagnement et de suivi psychologique assurées par des psychologues dans de nombreux domaines (Écoles, établissements médico-sociaux, PJJ, secteur social etc.) sont ainsi totalement ignorées, au risque d'entraîner de lourdes conséquences pour les publics les plus vulnérables.

**La SFP et ses organisations associées n'ont pas attendu les propositions du délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie pour réfléchir à la nécessité de faciliter l'accès aux psychologues et d'améliorer la prise en charge psychologique.**

Il est temps de garantir à toute la population un accès réel à la prévention, à l'accompagnement, au suivi psychologique et aux soins. Ceci suppose impérativement de développer les ressources en termes de créations significatives de postes dans les services publics et de moyens financiers supplémentaires. Les psychologues praticiens comme les enseignants-chercheurs sont concernés par les réductions drastiques de l'ensemble des budgets des services publics.

La réforme de la formation des psychologues mise en avant par le délégué ministériel ne tient pas compte du cadre législatif d'exercice des psychologues, ni de leurs propositions concernant la formation et la déontologie des psychologues.

Depuis 2018, avec d'autres organisations de psychologues, la SFP a travaillé à une proposition d'allongement de la formation des psychologues. *« Les grands axes de la réflexion menée ont conduit les partenaires à réaffirmer conjointement leur attachement au titre unique, leur souhait d'un allongement qui servira une professionnalisation accrue, qui s'inscrira dans le cadre d'un 3ème cycle post master, ancré en sciences humaines et sociales et qui aboutira à un diplôme national de psychologie de haut niveau »*<sup>1</sup>. Ce diplôme de Doctorat de pratique doit être délivré par l'Université dans le cadre des écoles doctorales en sciences humaines et sociales et pouvoir ouvrir sur un doctorat de recherche.

**La proposition développée par la SFP d'un allongement des études via une 6<sup>ème</sup> année**

L'architecture de la formation doit reposer sur un triptyque articulant approfondissements théoriques, retours réflexifs sur la pratique et réalisation d'écrits professionnels ouvrant sur la recherche.

**Elle répond aux exigences d'un doctorat tel que défini dans le code de l'éducation :**

- Une formation par la recherche dans le cadre des écoles doctorales.
- La réalisation de travaux scientifiques notamment par l'écrit demandé en fin de 6<sup>ème</sup> année qui devrait ouvrir sur des perspectives de recherche à partir de problématiques rencontrées sur le terrain.

La SFP forte de sa pluralité scientifique et du dialogue entre praticiens et enseignants-chercheurs a des propositions concrètes sur l'ensemble de ces sujets. Il est urgent que des discussions s'engagent avec l'ensemble des organisations représentatives des psychologues dans tous les champs d'exercice afin de renforcer une offre psychologique répondant réellement aux besoins de la population. Cela implique de reconnaître pleinement la diversité des pratiques des psychologues et de leur permettre d'exercer et de développer leurs interventions en lien étroit avec les autres professionnels concernés. Cela nécessite également que la communauté des psychologues soit régulièrement consultée sur les mesures envisagées notamment celles relatives aux besoins psychologiques et à la santé mentale de la population.

---

<sup>1</sup> Communiqué inter organisationnel du 3 09 2019 « vers un allongement de la formation initiale des psychologues »